Règlement 2026 Trai'elle du plateau Ardéchois

Course 9 km

ARTICLE 1. PRESENTATION

La 1ère édition du Trai'Elle du plateau Ardéchois est organisée le 19 septembre 2026 par le Team Cinna.

Le Trai'Elle du plateau Ardéchois est un évènement sportif proposant une course de 9 km féminine à allure libre sur chemin et sentiers autour de Saint-Agrève.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Trai'Elle du plateau Ardéchois est uniquement réservée aux femmes âgées d'au moins 16 ans le jour de la course pour avoir l'autorisation de participer.

ARTICLE 3. ENGAGEMENT

Chaque participante inscrite doit présenter obligatoirement à l'organisateur, préalablement à la course, soit :

• Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (13 septembre 2026).

• Une attestation (papier, électronique ou QR Code) indiquant que le participant a réalisé le PPS via la plateforme FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 un avant la date de la manifestation, soit après le 01 janvier 2026 (date d'entrée en vigueur des PPS valable 1 an).

Aucun dossard ne sera remis sans présentation de l'attestation PPS ou d'une licence sportive remis sur la plateforme d'inscription avant la date fixée par l'organisation.

Il est expressément indiqué que les coureuses participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

10 septembre 2026 : fin de dépose de l'attestation PPS ou d'une licence sportive sur notre plateforme en ligne. Possibilité de remise sur le terrain au moment du retrait sur le village.

ARTICLE 4. INSCRIPTIONS COUREUSES INDIVIDUELLES

Les inscriptions officielles sont ouvertes à partir du 18 juillet 2026. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des participantes est atteinte avant sa date de clôture.

Les inscriptions Individuelles se font uniquement par Internet par le biais d'un paiement CB sécurisé.

Le droit d'inscription individuelle à la course du Trai'Elle du plateau Ardéchois sont fixés à 12€. Les tarifs d'inscriptions sont publics et visibles sur la plateforme d'inscription de l'événement. Il sera possible de faire un don à l'association partenaire lors de l'inscription.

Les bénéfices de l'évènement ainsi que les dons versés lors de l'inscription seront reversés à l'association « EndoFrance » *(association française de lutte contre l'endométriose : https://www.endofrance.org/).*

L'inscription d'une coureuse comprend :

• L'inscription à la course du samedi 19 septembre 2026

• Le cadeau coureur au retrait des dossards

• Le dossard de chronométrage

ARTICLE 5. CONDITIONS

Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail à chaque coureuse (e-mail personnel obligatoirement fourni par la participante lors de l'inscription) après confirmation de son paiement.

Le dossard est à retirer sur le site de départ/arrivée le matin même de l'épreuve.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

ARTICLE 6. ANNULATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Si l'épreuve devait être annulée par l'organisation pour cas de force majeure, pour cas lie à la pandémie de Covid-19 (et les éventuelles restrictions qui accompagnent celle-ci) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. Par force majeure, on entend toute circonstance échappant au contrôle de l'organisation qui l'empêche (même temporairement) de remplir ses obligations en tout ou en partie. Cela comprend (non exhaustif), la non-livraison ou la livraison tardive ou les erreurs de fournisseurs ou d'autres tiers contractés, les instructions, les décisions ou les interventions de quelque nature que ce soit d'une autorité publique, administrative ou règlementaire (« fait du Prince »), le terrorisme ou la menace terroriste, conditions météorologiques (telles que chaleur extrême, orage, tempête, rafales, inondations, etc.), incendie, émeute, guerre ou menace de guerre, insurrection, épidémies, état de quarantaine, perturbations dans un réseau ou une connexion (télécommunications) ou connexion ou systèmes de communication utilisés, émeutes sur la voie publique, les barrages, les grèves ou les lock-out/lock down, les manifestations et autres perturbations inquiétantes. Toute responsabilité en cas de force majeure est exclue.

L'organisation se réserve également le droit de reporter la date de la manifestation en cas de force majeure, ce report ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription ni indemnité.

L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le village, le parcours, la distance à parcourir, de reporter l'horaire de départ.

ARTICLE 7. TROPHEES & RECOMPENSES

Les 3 premières coureuses au scratch seront récompensées.

Il n'y aura pas de podium ou récompenses par catégorie.

ARTICLE 8. CHRONOMETRAGE

Un dossard-chronomètre ! Le dossard utilisé sur Le Trai'Elle du plateau Ardéchois est un procédé de chronométrie des plus fiables au monde. Il doit être porté sur la poitrine comme un dossard traditionnel. Pour le bon fonctionnement de votre « dossard-chronomètre », il ne faut pas recouvrir votre dossard ni au départ, ni à l'arrivée, ni lorsque vous êtes photographiée !

Attention de ne surtout pas décoller votre puce située à l'arrière de votre dossard.

ARTICLE 9. ASSURANCE

Responsabilité Civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au Trai'Elle des monts d'Ardèche. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle Accident : Les Licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément à l'article L321-4 du code du sport, l'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve, notamment les non-licenciés à une fédération. Le Team Cinna décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participantes pendant l'évènement.

ARTICLE 10. DROIT D'IMAGE

Par votre inscription au Trai'Elle du plateau Ardéchois, vous autorisez expressément Le Team Cinna ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) ou ayants-cause à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive Le Trai'Elle du plateau Ardéchois en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participante autorise expressément et irrévocablement, sans rémunération d'aucune sorte, la société organisatrice, ses ayants-droits, ses ayants-cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

• Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;

• Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Conformément à l'article 38, la loi prévoit que toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnels la concernant face l'objet d'un traitement. Pour cela merci d'envoyer un mail à : teamcinna@live.fr

La société organisatrice, ses ayants-droits, ses ayants-cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ARTICLE 11. LA C.N.I.L. ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Conformément à l'article 38, la loi prévoit que toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnels la concernant face l'objet d'un traitement. Pour cela merci d'envoyer un mail à : teamcinna@live.fr